

# **Anim'Été**

## **du Pays de Sierentz**

### **PROJET**

### **EDUCATIF**

*Agrément Jeunesse et Education Populaire  
N° 20/2008-68-J*

*Association Anim'Été du Pays de Sierentz  
9 rue des Vignes  
68510 Koetzingue  
Présidente : Christiane MULLER*

Edition 2009

# SOMMAIRE

**RAPPEL HISTORIQUE**

**L'ASSOCIATION « Anim'Eté du Pays de Sierentz »**

**LES OBJECTIFS EDUCATIFS**

**LES MOYENS**

**LE FONCTIONNEMENT**

**L'EQUIPE PEDAGOGIQUE**

**LA COMMUNICATION**

**L'EVALUATION**

## ***Rappel historique :***

Les Animations Eté existent depuis plus de 25 ans sur le territoire du Pays de Sierentz. Elles ont démarré à Koetzingue et Waltenheim au début des années 1980 pour toucher l'ensemble du territoire quelques années plus tard. Ensuite, elles ont évolué pour se regrouper en 4 secteurs différents qui fonctionnaient de manières indépendantes.

Pour mémoire, les 4 anciens secteurs étaient constitués des communes suivantes :

- Secteur associatif de Kappelen (Brinckheim, Magstatt-le-Bas, Magstatt-le-Haut, Helfrantzkirch, Kappelen, Stetten, Wahlbach et Zaessingue)
- Secteur associatif de Koetzingue (Bruebach, Geispitzen, Koetzingue, Rantzwiller, Steinbrunn-le-Bas, Steinbrunn-le-Haut, Waltenheim)
- Secteur communal de Landser (Landser, Schlierbach, Dietwiller)
- Secteur communal de Sierentz (Sierentz, Uffheim)

## **L'ASSOCIATION « Anim'Eté du Pays de Sierentz »**

La Communauté de Communes du Pays de Sierentz a impulsé en 2003 le regroupement de l'offre des Animations Eté par la réalisation d'une plaquette commune. L'année 2004 a été marquée par la création de l'association « Anim'Eté du Pays de Sierentz » qui regroupait 15 villages (anciens secteurs de Kappelen et de Koetzingue). Dans la continuité, les anciens secteurs de Sierentz et de Landser ont intégré l'association en 2005.

Aujourd'hui « Anim'Eté du Pays de Sierentz » regroupe les 18 villages de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz, Brinckheim, Geispitzen, Helfrantzkirch, Kappelen, Koetzingue, Landser, Magstatt-le-Bas, Magstatt-le-Haut, Rantzwiller, Schlierbach, Sierentz, Steinbrunn-le-Bas, Steinbrunn-le-Haut, Stetten, Uffheim, Wahlbach, Waltenheim, Zaessingue ainsi que Bruebach.

Le Comité de direction est composé des membres bénévoles suivants :

- Christiane MULLER (Présidente)
- Dagmar ZEITZ (Secrétaire)
- Kathia MINERY (Trésorière)
- Sylvie KOEHL,
- Lolita VAZQUEZ,
- Francine LEGRAND
- Frédérique BLUM
- Christine SUTTER

## **LES OBJECTIFS EDUCATIF :**

La vocation initiale de l'association « Anim'Été du Pays de Sierentz », créée en 2004, est :

« la promotion, la réflexion et la mise en œuvre des animations été sur le territoire du Pays de Sierentz. »

Son but était de faire découvrir les pratiques sportives et culturelles du territoire, à un maximum d'enfant, à un coût avantageux.

Aujourd'hui, l'engagement de l'association se poursuit avec plusieurs objectifs éducatifs :

- Amener un maximum d'enfants et de jeunes à découvrir les pratiques sportives et culturelles du territoire et des environs ;
- Proposer une action éducative en complément de l'école et de la famille sur le temps extrascolaire ;
- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant et du jeune, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge ;
- L'épanouissement personnel de chaque enfant.

Le temps extrascolaire est évidemment considéré comme un temps éducatif à part entière, qui doit répondre à des exigences sociales et familiales notamment en apportant une offre d'activités accessible au plus grand nombre et répondant aux besoins diversifiés de tous les enfants.

### **Son champ d'application :**

« L'action éducative dans le temps libre des enfants et des adolescents, plus particulièrement sur la période des grandes vacances scolaires »

### **Ses valeurs fondamentales :**

« Egalité, Laïcité, Tolérance, Respect, Liberté, Solidarité »

### **Les vocations socio-éducatives :**

Les actions de l'association sont donc à vocations socio-éducatives, elles doivent notamment :

- Répondre aux besoins et aux attentes des enfants et des jeunes ;
- Répondre à l'attente des familles des milieux les plus divers ;
- Tenir compte de la spécificité d'un territoire en milieu rural.

# **LES MOYENS**

## **Les moyens financiers :**

Depuis 2005, la Communauté de Communes du Pays de Sierentz, par délibération à l'unanimité, apporte à l'association une aide financière sous la forme d'une subvention annuelle à laquelle s'ajoute une subvention attribuée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. L'association encaisse également les recettes provenant des inscriptions aux différentes activités proposées.

## **Les moyens matériels :**

Les Communes membres mettent à disposition leurs salles communales et leurs équipements sportifs, la Communauté de Communes, du matériel pédagogique, une armoire de rangement et ses locaux.

## **Les moyens humains :**

- le comité de direction de l'association
- l'animateur coordonnateur et l'équipe administrative de la Communauté de Communes
- un directeur, un ou plusieurs adjoints si nécessaire
- les animateurs
- les prestataires de services
- les responsables et coordinateurs des villages
- le personnel des mairies
- les bénévoles

## **LE FONCTIONNEMENT**

Dans la continuité historique, l'association propose des activités sportives et culturelles pendant les vacances scolaires d'été sur les mois de juillet et d'août. Elles sont organisées en partenariat avec les associations et les clubs sportifs des différents villages ainsi que les communes.

L'élaboration et le suivi pédagogique du programme d'activités sont assurés par l'animateur coordonnateur mis à disposition par la Communauté de Communes du Pays de Sierentz et le directeur.

L'ensemble des activités est présenté dans une plaquette, distribuée par les Communes membres. Dans un souci d'équilibre, les activités touchent toutes les tranches d'âge de 4 ans à 17 ans et sont programmées sur un maximum de villages. La durée de base des activités proposées, est de 2 h par jour sur une semaine d'accueil, avec des activités à la demi journée ou à la journée. Toutes les Communes sont informées des dates, des horaires et des lieux d'accueil.

L'inscription aux activités est laissée au libre choix des familles sous la réserve des places disponibles. Les membres de l'association, le personnel des mairies et de la Communauté de Communes, les animateurs et les bénévoles, sont sollicités pour participer aux permanences d'inscriptions.

L'association délègue le traitement et le règlement des salaires des animateurs à un organisme spécialisé. Au niveau des prestataires d'activités, le règlement se fait sur facture au nom de l'association (exemple de prestataires : Le Comité Départemental d'Escrime du Haut Rhin, Poney Club de Bartenheim, Communauté de Communes des Trois Frontières...)

### **L'échéancier :**

- avril : constitution de l'équipe et programmation ;
- mai : édition des plaquettes et distribution dans les Communes ;
- juin : permanences d'inscription ;
- fin juin : réunion de l'équipe pédagogique et remise des pochettes aux animateurs ;
- juillet - août : déroulement des Anim'Été ;
- septembre : bilan.

## **L'EQUIPE PEDAGOGIQUE**

L'équipe pédagogique est constituée d'un directeur, d'adjoints si nécessaire, d'animateurs et de prestataires pour animer les activités.

L'animateur coordonnateur et la présidente s'occupent du recrutement des animateurs et des prestataires par entretien d'embauche, sous le suivi du Comité de Direction.

Une fois l'équipe constituée et le programme bouclé, une réunion de préparation regroupant tous les animateurs est organisée. Le projet éducatif est présenté et le projet pédagogique est soumis à l'ensemble de l'équipe en vue de le valider ou de le modifier si nécessaire. Le projet pédagogique est le document de référence et le cadre pour l'organisation et le fonctionnement de l'accueil.

## **LA COMMUNICATION**

L'ensemble des activités est présenté dans une plaquette, distribuée par les mairies des Communes membres, aux foyers comprenant des enfants âgés de 4 ans à 17 ans.

La plaquette présente :

- l'association ;
- l'ensemble des activités ;
- des informations complémentaires sur le fonctionnement des activités ;
- les dates, horaires et lieux des différents accueils ;
- les tranches d'âge concernées ;
- les tarifs ;
- les permanences et les modalités d'inscription.

Les plaquettes sont disponibles dans les mairies des Communes membres et à la Communauté de Communes du Pays de Sierentz. L'ensemble des informations est consultable sur le site de la Communauté de Communes ainsi que dans la presse locale.

## **L'EVALUATION**

L'évaluation se fera à différents niveaux dans le souci d'avoir la vision la plus objective possible.

### **Au niveau du public accueilli :**

Lors de chaque activité, les enfants et les jeunes pourront s'exprimer sur leurs degrés de satisfaction, leurs ressentis, leurs besoins et leurs désirs, que se soit de manière formelle ou informelle. Cet échange sera assuré par les animateurs et sera transmis au directeur et à l'association.

### **Au niveau des familles :**

Un retour sera fait à la fin de chaque action, soit à travers un échange individualisé, soit par un questionnaire.

### **Au niveau de l'équipe pédagogique :**

Lors de chaque action, le coordinateur ou le directeur fera un point quotidien et hebdomadaire avec les animateurs et les prestataires sur le déroulement des activités. A la fin de chaque action les intervenants (animateurs, prestataires...) devront faire un bilan personnel et le transmettre au directeur.

### **Au niveau de l'association :**

Les réunions de préparation permettront dans un premier temps de faire un point sur le contenu pédagogique des actions. Pendant les périodes d'accueil, des échanges informels seront nécessaires pour un meilleur suivi. Enfin, une réunion bilan sera organisée après le déroulement de toutes les activités.